

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 652

6 avril 2011

### SOMMAIRE

<b>3P Participations S.A.</b> .....	<b>31292</b>	<b>Société des Associés Nouveaux d'AUDI S.A.</b> .....	<b>31257</b>
<b>Art Properties Holding S.A.</b> .....	<b>31296</b>	<b>Sopico S.à r.l.</b> .....	<b>31272</b>
<b>Assistance and Builder Lease SA</b> .....	<b>31275</b>	<b>Sopico S.à r.l.</b> .....	<b>31272</b>
<b>Barming Holding S.à r.l.</b> .....	<b>31292</b>	<b>Span</b> .....	<b>31272</b>
<b>Bayside Finance S. à r.l.</b> .....	<b>31274</b>	<b>SPU Holding S.à r.l.</b> .....	<b>31273</b>
<b>Bayside Finance S. à r.l.</b> .....	<b>31288</b>	<b>SRE Waterloo Holding Sàrl</b> .....	<b>31288</b>
<b>Blue Holding Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>31287</b>	<b>Stolz Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>31267</b>
<b>CCI Participations SA</b> .....	<b>31256</b>	<b>Swan Walk S.à r.l.</b> .....	<b>31257</b>
<b>CS Invest (Lux) SICAV</b> .....	<b>31251</b>	<b>TIF</b> .....	<b>31273</b>
<b>Delta Lloyd Privilege</b> .....	<b>31274</b>	<b>Titlis Participations S.A.</b> .....	<b>31274</b>
<b>Diva Well S.A.</b> .....	<b>31296</b>	<b>Tomalu S.A.</b> .....	<b>31279</b>
<b>ESIM S.A.</b> .....	<b>31273</b>	<b>UB Real S.à r.l.</b> .....	<b>31279</b>
<b>Genghis S.à r.l.</b> .....	<b>31295</b>	<b>Unima S.A.</b> .....	<b>31279</b>
<b>Groupe Socota Industries</b> .....	<b>31293</b>	<b>Universal Management Services Sàrl</b> ....	<b>31279</b>
<b>Independant Tyres Dealers Network Holding S.A.</b> .....	<b>31251</b>	<b>Velodo S.A.</b> .....	<b>31265</b>
<b>Liro Holding S.A.</b> .....	<b>31296</b>	<b>Venoplas</b> .....	<b>31296</b>
<b>Neuheim Lux Group Holding V</b> .....	<b>31280</b>	<b>Vervander S.A.</b> .....	<b>31250</b>
<b>R2 Patrimonium S.A.</b> .....	<b>31250</b>	<b>Vionelle Holding S.A.</b> .....	<b>31287</b>
<b>R2 Patrimonium S.A.</b> .....	<b>31251</b>	<b>Vitalogie S.A.</b> .....	<b>31252</b>
<b>R.E.B.P. Holding S.A.</b> .....	<b>31272</b>	<b>Vitalogie S.A., SPF</b> .....	<b>31252</b>
<b>Red Dunes Holdings S.à r.l.</b> .....	<b>31268</b>	<b>Voltaire Group S.A.</b> .....	<b>31287</b>
<b>Red Dunes Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial</b> .....	<b>31268</b>	<b>VProperties (Luxembourg) S.A.</b> .....	<b>31288</b>
<b>Relco Group Holding S.A.</b> .....	<b>31250</b>	<b>Waterl'Eau International S.A.</b> .....	<b>31292</b>
<b>Rémy Cointreau Luxembourg S.A.</b> .....	<b>31268</b>	<b>Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>31280</b>
<b>Rosediver S.A.</b> .....	<b>31250</b>	<b>WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l.</b> .....	<b>31291</b>
<b>Schenkenberg S.A.</b> .....	<b>31266</b>	<b>White Fleet</b> .....	<b>31280</b>
<b>Selp-Invest S.A.</b> .....	<b>31266</b>	<b>WiCo 1</b> .....	<b>31291</b>
<b>Selp-Invest S.A.</b> .....	<b>31267</b>	<b>WiCo 2</b> .....	<b>31292</b>
<b>Shalimar S.A. S.P.F.</b> .....	<b>31267</b>	<b>Womenswear S.à r.l.</b> .....	<b>31257</b>
<b>Sinvest Group</b> .....	<b>31267</b>	<b>Ycodis S.à r.l.</b> .....	<b>31266</b>
<b>Sky Investments S. à r.l.</b> .....	<b>31278</b>		

**Relco Group Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 57.837.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 21 février 2011 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Andrea Castaldo résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Manuela D'Amore, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Société Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011026732/18.

(110032529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Vervander S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 26.711.

**EXTRAIT**

Il résulte du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, tenue en date du 1<sup>er</sup> février 2011 que:

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation, en qualité de nouvel Administrateur de la société, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014:

- Monsieur Louis VANDERMEERSCH, né le 29 avril 1954 à Bruxelles (Belgique), demeurant au 11, Rue du Moulin, B-1630 Linkebeek (Belgique).

Est élu en qualité de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014:

- La société H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Le siège social de la société est transféré du 25, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, au 412 F, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011026882/21.

(110030766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**Rosediver S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 111.257.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026735/10.

(110032454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**R2 Patrimonium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.  
R.C.S. Luxembourg B 129.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2011026737/11.

(110032207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**R2 Patrimonium S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2157 Luxembourg, 8, rue Mil Neuf Cents.

R.C.S. Luxembourg B 129.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2011026738/11.

(110032209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Independant Tyres Dealers Network Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 99.645.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 novembre 2010*

Il résulte de la réunion des actionnaires que:

- Les mandats des administrateurs en place ont été reconduits pour une durée de six ans, à savoir:

\* Monsieur Eric VISEE, gérant de sociétés, demeurant à L-5612 Mondorf les Bains, 56 Avenue François Clément

\* Monsieur Philippe DE CLERCK, gérant de sociétés, demeurant à B-1421 Ophai, 39 rue Les Hayettes;

\* Monsieur Alain GRIGIONI, gérant de sociétés, demeurant à L-8008 Strassen, 18 route d'Arlon;

\* Monsieur Philippe PIERSON, gérant de sociétés, demeurant à B-5300 Andenne, 9 rue du Presbytère;

\* Monsieur Alain RASQUIN, gérant de sociétés, demeurant à B-6900 Marche en Famenne, 9b rue des Rossignons;

\* Monsieur Didier COLLIGNON, gérant de sociétés, demeurant à B-5660 Couvin, 29 rue de la Foulerie;

- Le mandat du commissaire aux comptes, à savoir, la société MONEYLIFT SA, avec siège à L-1463 Luxembourg, 29 Rue du Fort Elisabeth a été reconduit.

Tous les mandats expireront lors de l'assemblée statutaire de 2016.

Il résulte d'une résolution du conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale que le mandat de M. Eric VISEE aux fonctions d'administrateur-délégué a été reconduit. Son mandat expirera en même temps que son mandat d'administrateur.

Référence de publication: 2011026951/22.

(110031717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

---

**CS Invest (Lux) SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 103.768.

L'assemblée générale ordinaire du 8 février 2011 a décidé de renouveler les mandats de Madame Petra Reinhard Keller et Messieurs Guy Reiter et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de CS Invest (Lux) SICAV et de nommer Messieurs Jean-Paul Gennari et Eduard von Kymmel comme nouveaux membres du Conseil d'Administration de la Société.

Monsieur Mark Wallace ayant démissionné avec effet au 17 novembre 2010, le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration

5, Kalandersplatz, CH-8045 Zurich

- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration

5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg  
 - Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration  
 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2011028035/29.

(110033408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Vitalogie S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
 (anc. Vitalogie S.A.).**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 19.228.

Im Jahre zweitausendzehn, den dreißigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit dem Amtssitz in Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg).

Wird ein außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre (die "Versammlung") der Aktiengesellschaft "VITALOGIE S.A.", (die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, eingetragen im Handels- und Firmenregister, Sektion B, unter der Nummer 19228, abgehalten.

Die Gesellschaft ist gegründet worden gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar André PROST, mit dem damaligen Amtssitz in Luxemburg-Bonneweg, am 2. März 1982, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 129 vom 15. Juni 1982,

und deren Satzungen sind mehrmals abgeändert worden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Frank BADEN, am 28. November 1988, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 60 vom 9. März 1989.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Frau Nathalie PRIEUR, Buchprüfer, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt Frau Regina ROCHA-MELANDA, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg, zur Schriftführerin.

Die Versammlung wählt zur Stimmenzählerin Frau Monika HECK, Privatangestellte, beruflich wohnhaft in Luxemburg.

Der Vorstand der Versammlung ist damit konstituiert und der Vorsitzende erklärt und ersucht den Notar folgendes zu beurkunden:

A) Dass die Tagesordnung der Versammlung wie folgt lautet:

*Tagesordnung*

1. Annahme für die Gesellschaft einer unbefristeten Dauer;
2. Aufgabe des spezifischen Steuerstatutes nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften und Umwandlung der Gesellschaft in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen ("SPF");
3. Abänderung des Gegenstandes der Gesellschaft um diesem folgenden Wortlaut zu geben:

"Der Zweck der Gesellschaft ist ausschließlich der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen, wie in Artikel 2 des SPF-Gesetzes beschrieben, unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität.

Als Finanzanlagen im Sinne des SPF-Gesetzes gelten:

- (i) Finanzins im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, und
- (ii) Gelder und beliebige, auf einem Konto verbuchte Guthaben. Die Gesellschaft darf Beteiligungen an anderen Gesellschaften nur dann halten, wenn sie keinen Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften nimmt.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen."

4. Umfirmierung der Gesellschaft in "VITALOGIE S.A., SPF";

5. Komplette Neufassung der Statuten;

6. Verschiedenes.

B) Dass die anwesenden oder vertretenden Gesellschafter, sowie die Anzahl der von ihnen gehaltenen Aktien, in einer Anwesenheitsliste vermerkt werden; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter, den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet.

C) Dass die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter, von den Mitgliedern des Vorstandes der Versammlung und dem unterzeichneten Notar "ne varietur" unterzeichnet, dieser Urkunde beigebogen werden, um mit derselben einregistriert zu werden.

D) Dass das gesamte Gesellschaftskapital anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten.

Keine weiteren Einberufungsmittelungen waren erforderlich.

E) Dass diese Versammlung, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, ordnungsgemäß einberufen wurde und dass rechtsgültige Beschlüsse über alle in der Tagesordnung angegebenen Themen gefasst werden können.

Alsdann hat die Versammlung, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Versammlung beschließt:

- für die Gesellschaft eine unbefristete Dauer anzunehmen;
- den spezifischen Steuerstatut gemäß Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften aufzugeben und die Gesellschaft, mit Wirkung zum heutigen Tage, in eine Gesellschaft zur Verwaltung von Familienvermögen ("SPF") umzuwandeln;
- den Gegenstand der Gesellschaft abzuändern und dementsprechend für ihn den in der Tagesordnung unter Punkt 3) angegebenen Wortlaut anzunehmen; und
- die Bezeichnung der Gesellschaft in "VITALOGIE S.A., SPF" umzufirmieren.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Versammlung beschließt die folgende Neufassung der Satzungen, um diese an die hiervor genommenen Beschlüsse anzupassen und Gesellschaftsstatuten mit den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie an den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen ("SPF"), in Einklang zu bringen.

Die SATZUNGEN erhalten fortan folgenden Wortlaut:

### **Titel I. - Definitionen**

"Gesetz": bedeutet die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften;

"SPF-Gesetz": bedeutet die Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen ("SPF");

"Satzungen": bedeutet die Statuten der Gesellschaft.

### **Titel II. - Bezeichnung - Dauer - Sitz - Zweck**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung "VITALOGIE S.A., SPF", (die "Gesellschaft"), besteht eine Aktiengesellschaft qualifiziert als Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen im Sinne des SPF-Gesetzes, geregelt durch die anwendbaren gesetzlichen Bestimmungen sowie diesen Satzungen.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft ist in der Gemeinde Luxemburg festgelegt.

Durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen, Agenturen oder Büros sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluss des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde Luxemburg verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum verlegt werden.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Der Zweck der Gesellschaft ist ausschließlich der Erwerb, der Besitz, die Verwaltung und die Veräußerung von Finanzanlagen, wie in Artikel 2 des SPF-Gesetzes beschrieben, unter Ausschluss jeglicher wirtschaftlicher Aktivität.

Als Finanzanlagen im Sinne des SPF-Gesetzes gelten:

- (i) Finanzzins im Sinne des Gesetzes vom 5. August 2005 über Finanzsicherheiten, und
- (ii) Gelder und beliebige, auf einem Konto verbuchte Guthaben.

Die Gesellschaft darf Beteiligungen an anderen Gesellschaften nur dann halten, wenn sie keinen Einfluss auf die Verwaltung dieser Gesellschaften nimmt.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

### Titel III. - Kapital, Aktien

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt zweihundertfünfzigtausend Schweizer Franken (250.000,- CHF), eingeteilt in zweihundertfünfzig (250) Aktien mit einem Nominalwert von je eintausend Schweizer Franken (1.000,- EUR).

Der Verwaltungsrat oder der Einzelvorstand, wie vorhanden, ist autorisiert, weitere Kapitalreserven zu bilden, wie er es von Zeit zu Zeit für notwendig erachtet (zusätzlich zu denen vom Gesetz verlangten) und er soll eingezahlte Überschüsse, welche die Gesellschaft als Aktienagio oder aus dem Verkauf von Aktien erhält, nutzen, um realisierte oder nicht realisierte Kapitalverluste aufzurechnen oder Dividenden oder andere Ausschüttungen zu zahlen.

Die Aktien werden von Investoren gehalten, welche hiernach umfassender bezeichnet sind.

Ein Investor im Sinne dieses Gesetzes ist:

- a) eine natürliche Person, die im Rahmen der Verwaltung ihres Privatvermögens handelt, oder
- b) eine Vermögensstruktur, die ausschließlich im Interesse des Privatvermögens einer oder mehrerer natürlichen Personen handelt, oder
- c) eine Zwischenperson, die auf Rechnung der unter den vorgenannten Punkten a) oder b) dieses Artikels bezeichneten Investoren handelt.

Jeder Investor muss der Domizilierungsstelle oder gegebenenfalls den Geschäftsführern der SPF eine schriftliche Erklärung über seine Eignung abgeben.

Die von einer SPF ausgegebenen Wertpapiere dürfen nicht öffentlich gehandelt oder zur Notierung an einer Wertpapierbörse zugelassen werden.

Die Aktien lauten sind Inhaber oder Namensaktien, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Aktien können, auf Anfrage der Aktionäre, durch Aktienzertifikate repräsentiert werden, welche einzelne oder mehrere Aktien umfassen können.

Die Gesellschaft kann, im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingungen, ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher unter den gleichen Bedingungen wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

### Titel IV. - Verwaltung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch den Verwaltungsrat, bestehend aus mindestens drei (3) Mitgliedern, geleitet, welche Aktionäre sein können.

Sollte die Gesellschaft nur einen Einzelaktionär haben, so kann lediglich ein (1) Einzelvorstand die Geschäfte der Gesellschaft führen, unabhängig davon, ob er eine natürliche oder juristische Person ist.

Sofern in dieser Satzung nicht anders vorgesehen, sind alle Vollmachten und Kompetenzen, welche dem Verwaltungsrat zugewiesen werden, auch dem Einzelvorstand zugewiesen, sofern ein solcher gewählt wurde.

Sollte ein Vorstandsmitglied oder Einzelvorstand eine juristische Person sein, so ernennt dieser Vorstand einen permanenten Vertreter (der "Permanente Vertreter"), welcher in Luxemburg residiert.

Die Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Einzelvorstand werden durch die Generalversammlung der Aktionäre für eine Dauer von höchstens sechs (6) Jahren gewählt, wobei die Generalversammlung die Mitglieder jederzeit abberufen kann.

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder, die Dauer ihres Mandats sowie ihre Entschädigung werden durch die Generalversammlung der Aktionäre festgesetzt.

Das Amt eines Verwaltungsratsmitglieds gilt als unbesetzt wenn:

- er von seinem Posten unter schriftlicher Benachrichtigung der Gesellschaft zurücktritt, oder
- seinen Posten aufgrund rechtlicher Vorschriften niederlegen muss weil es ihm durch diese Vorschriften verboten ist oder er als unqualifiziert gilt, diesen Posten weiterhin auszuüben;
- er zahlungsunfähig wird oder generell Absprachen oder einvernehmliche Regelungen mit seinen Gläubigern trifft, oder
- wenn er von seinem Posten durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre enthoben wird.

Sofern das Gesetz es erlaubt, soll jedes aktuelle oder ehemalige Mitglied des Verwaltungsrates aus dem Vermögen der Gesellschaft für jeglichen Verlust oder Haftung entschädigt werden, welche ihm aufgrund der Ausübung seines Mandats als Mitglied entstanden sind.

**Art. 7.** Sofern er existiert, wählt der Verwaltungsrat aus seiner Mitte einen Vorsitzenden.

Auf Einberufung durch den Vorsitzenden trifft sich der Verwaltungsrat so oft wie es im Interesse der Gesellschaft notwendig ist. Der Verwaltungsrat muss zusammentreten, wenn ein (1) Vorstandsmitglied dies verlangt.

Alle Verwaltungsratssitzungen werden in Luxemburg abgehalten.



Der Verwaltungsrat ist beschlussfähig, sofern die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist.

In dringlichen Fällen können Beschlüsse auch auf schriftlichem Wege gefasst werden (Umlaufbeschlüsse). Solche Beschlüsse haben dieselbe Wirksamkeit und Auswirkungen wie Beschlüsse einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Verwaltungsratssitzung, wenn alle Mitglieder des Verwaltungsrates oder der Einzelvorstand sie unterzeichnet haben. Die Unterschriften der Mitglieder in einem Umlaufbeschluss können auf einem Dokument oder auf mehreren Kopien eines gleich lautenden Beschlusses erscheinen und können im Wege eines Briefes, Fax oder ähnlichen Kommunikationsmittels erbracht werden. Umlaufbeschlüsse sollen an den Sitz der Gesellschaft übersendet werden und dort aufbewahrt werden.

In dringlichen Fällen können Mitglieder des Verwaltungsrates Sitzungen auch durch Verwendung von Fernkommunikationsmitteln abhalten. Nimmt ein Mitglied an einer solchen Sitzung durch ein Fernkommunikationsmittel (einschließlich eines Telefons) teil, so muss sichergestellt sein, dass alle anderen an der Sitzung teilnehmenden Mitglieder (die entweder anwesend sind oder sich ebenfalls eines Ferntelekommunikationsmittels bedienen) dieses Mitglied hören und selbst von diesem Mitglied gehört werden können. In einem solchen Fall gelten Mitglieder, die sich eines Fernkommunikationsmittels bedienen als an dieser Sitzung teilnehmende Mitglieder, die für die Zählung des Quorums maßgeblich sind und wirksam über alle auf einer solchen Sitzung besprochenen Angelegenheiten abstimmen können.

**Art. 8.** Der Einzelvorstand oder der Verwaltungsrat ist befugt, die Gesellschaft im weitesten Sinne zu leiten und alle Geschäfte vorzunehmen, welche mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung zustehen, fallen in den Aufgabenbereich des Verwaltungsrates oder des Einzelvorstandes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, im Einklang mit den rechtlichen Vorschriften Zwischendividenden auszuzahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines Mitgliedes des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.

Sollte lediglich ein Alleinverwalter existieren, wird die Gesellschaft durch die Unterschrift des Alleinverwalters rechtlich wirksam gebunden. Ist der Alleinverwalter eine juristische Person, so soll deren Unterschrift im Einklang mit ihren Gesellschaftsdokumenten und existierenden Autorisation abgegeben werden.

Diese juristische Person, welche Einzelvorstand ist, kann den Permanenten Vertreter autorisieren, im Namen der Gesellschaft zu zeichnen.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse zur Führung des Tagesgeschäfts an einen oder mehrere seiner Mitglieder, die geschäftsführenden Mitglieder, delegieren.

Der Verwaltungsrat kann weiterhin die Verwaltung aller Angelegenheiten der Gesellschaft oder der Angelegenheiten eines bestimmten Sachgebietes einem oder mehrerer seiner Mitglieder zuweisen und für bestimmte Angelegenheiten Sondervollmachten an andere Personen erteilen, die weder Verwaltungsratsmitglieder noch Aktionäre der Gesellschaft sein müssen.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat, durch seinen Vorsitzenden oder einen für diesen Zweck bevollmächtigtes Mitglied des Verwaltungsrates, oder der Einzelvorstand, falls vorhanden, vertritt die Gesellschaft in allen Rechtsstreitigkeiten im Namen der Gesellschaft.

#### **Titel V. - Aufsicht**

**Art. 12.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Rechnungskommissare beaufsichtigt. Rechnungskommissare werden durch die Generalversammlung der Aktionäre oder den Einzelaktionär, im gegebenen Falle, ernannt, welche(r) auch die Anzahl der Rechnungskommissare, ihre Entschädigung und die Dauer ihrer Bestellung, welche sechs (6) Jahre nicht überschreiten darf, bestimmt.

#### **Titel VI. - Generalversammlung**

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung wird am 2. Dienstag des Monats März um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort, statt.

Sollte ein solcher Tag ein gesetzlicher Feiertag sein, wird die Generalversammlung am nächstfolgenden Arbeitstag stattfinden.

Alle außerordentlichen Generalversammlungen finden ebenfalls in Luxemburg statt.

Die Generalversammlung kann wirksam Beschlüsse fassen, wenn die einfache Mehrheit der anwesenden und vertretenen Aktionäre auf einer jährlichen oder außergewöhnlichen Generalversammlung zustimmt, es sei denn, das Gesetz oder diese Satzung sehen andere Mehrheits- und Quorumserfordernisse vor.

#### **Titel VII. - Geschäftsjahr - Gewinnverwertung**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Nach Abzug jeglicher Ausgaben der Gesellschaft und Amortisierungen, weist die Bilanz der Gesellschaft ihren Nettogewinn aus.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden als gesetzliche Rücklage abgeführt. Diese zwangsweise Abführung endet sobald die gesetzliche Rücklage einen Wert von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft erreicht

hat. Sollte die gesetzliche Rücklage unter diesen Wert sinken, muss die zwangsweise Abführung wieder aufgenommen werden bis die gesetzliche Rücklage wieder vollständig aufgefüllt ist.

Über den verbleibenden Nettogewinn kann die Generalversammlung der Aktionäre oder der Einzelaktionär, wie vorhanden, frei verfügen.

### **Titel VIII. - Auflösung - Liquidation**

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann jederzeit, durch einen Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre oder des Einzelaktionärs aufgelöst werden. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sein können und von der Generalversammlung bestellt werden. Die Generalversammlung bestimmt die Befugnisse und die Entschädigung des bzw. der Liquidatoren.

### **Titel IX. - Allgemeine Vorschriften**

**Art. 17.** Alle Angelegenheiten, die nicht durch diese Satzungen geregelt werden, unterliegen den Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften und den Bestimmungen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Errichtung einer Verwaltungsgesellschaft für Familienvermögen."

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung standen, hat der Vorsitzende darauf die Versammlung geschlossen.

#### *Kosten*

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Kompargenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben die besagten Kompargenten zusammen mit Uns dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: N. PRIEUR, R. ROCHA-MELANDA, M. HECK, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 janvier 2011. LAC/2011/607. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011007953/236.

(110008253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

### **CCI Participations SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 52.273.

#### *Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 3 mai 2010*

L'an deux mille dix, le trois mai, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que le mandat des administrateurs de:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

sont arrivés à leur terme, décide de le renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016:

- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Jean-Paul Frank, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Monsieur Georges Gredt, employé privé, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.



Le mandat de commissaire aux comptes de LUX-AUDIT S.A., 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg (RCS Luxembourg B25.797) étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 3 mai 2010.

Référence de publication: 2011027357/31.

(110033400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Société des Associés Nouveaux d'AUDI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.490.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026741/10.

(110032778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Swan Walk S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 127.207.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026742/10.

(110032358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Womenswear S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 158.067.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-fourth day of the month of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 174, route de Longwy, L-1940, registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 138.092 represented by Mr Patrick Santer, master at laws, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 22 December, 2010 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Womenswear S.à r.l. which is hereby established as follows:

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Womenswear S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes), preferred equity certificates (whether convertible or not) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up stream or cross stream), take

any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (€ 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (€ 1.00) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different

classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always an class A managers unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always an Class A Managers unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

#### **Art. 8. Liability Managers, Indemnification.**

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.

**Art. 9. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

**Art. 10. Shareholder Meetings.** Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and

to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

**Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the first day of April of each year and ends on the last day of March of the following year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31<sup>st</sup> March, 2011.

**Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

**Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10<sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Vitruvian I Luxembourg S.à.r.l., and the notary, Vitruvian I Luxembourg has subscribed and entirely paid-up in cash the twelve hundred five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

#### *Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

#### *Extraordinary general meeting*

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

2. Two classes of managers, namely class A managers and class B managers are created. The following persons are named class A manager and class B managers (with the signature powers set forth in the articles in the case of different classes of managers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

*Class A Manager*

- Vitruvian Directors I Ltd, a limited liability company organised under the laws of England and Wales with registered office at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England) and registered at Company House under number 6484566, represented by Mark Harford, investment manager, born in Evesham (England) on 6<sup>th</sup> August, 1964 with professional address at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England); and

*Class B Managers*

- Kristel Segers, Manager, born on 8 October 1959 in Turnhout, Belgium, with professional address at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg;

- Daphné Ribot, private employee, born on 30 January 1979 in Caen (France), with professional address at 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg.

*Special disposition*

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31<sup>st</sup> March, 2011.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil dix, le vingt-quatrième jour du mois de décembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

*A comparu:*

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.092, représentée par M. Patrick Santer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 22 décembre 2010 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Womenswear S.à r.l., qui est constituée par la présente:

**Art. 1<sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Womenswear S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris de notes convertibles), de certificats de capital préférentiels (convertibles ou non) et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.



**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,00) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.



Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

#### **Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.**

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle il est impliqué à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par lui dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou responsables, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.

**Art. 9. Conflits.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

**Art. 10. Assemblées Générales.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle

assemblée. Si l'entière du capital social est présent ou représenté à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

**Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois d'avril de chaque année et se termine le dernier jour du mois de mars de l'année suivante, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 mars 2011.

**Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

**Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Souscription et Paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., et le notaire, Vitruvian I Luxembourg S.à r.l. a souscrit et intégralement libéré en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12.500) a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.200,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

2. Deux classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, sont créées. Les personnes suivantes sont nommées gérant de classe A et gérants de classe B (chacun avec les pouvoirs de signature décrits dans les statuts en cas de différentes classes de gérants) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

*Gérant de classe A*

Vitruvian Directors I Limited, une société à responsabilité limitée organisée sous le droit anglais ayant son siège social au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre) et enregistré auprès de la Company House sous le numéro 6484566 représentée par Mark Harford, gestionnaire d'investissements, né le 6 août 1964 à Evesham (Angleterre), avec adresse professionnelle au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre); et

*Gérants de classe B*

- Kristel Segers, Gérant, née le 8 octobre 1959 à Turnhout (Belgique) avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;
- Daphné Ribot, employée privée, née le 30 janvier 1979 à Caen (France) avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 mars 2011.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P. SANTER – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 janvier 2011. Relation: LAC/2011/211. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.-

Luxembourg, le sept janvier de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011007957/448.

(110006855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

**Velodo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 73.127.

—  
*Extrait rectificatif n° L100159156*

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Madame Claudine BOULAIN, administrateur, née le 2 juin 1971 à MOYEUVRE-GRANDE (France), domiciliée professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg.

- EDIFAC S.A., société anonyme, dont le siège social est situé au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculé au registre de commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 72257

L'Assemblée Générale constate le dépôt auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de la démission de Madame Sandrine ANTONELLI avec effet au 31 août 2010.

L'Assemblée Générale accepte, à compter de ce jour, la démission du commissaire aux comptes TRUSTAUDIT Sarl, avec siège social sis au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73.125.

L'Assemblée Générale décide de nommer quatre administrateurs, à savoir:

- Monsieur Claude ZIMMER, administrateur, né le 18 juillet 1956 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Maître Marc THEISEN, administrateur, né le 5 novembre 1954 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Mademoiselle Michèle SCHMIT, administrateur, née le 23 mai 1979 à Luxembourg (Luxembourg), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

- Monsieur Xavier Genoud, administrateur, né le 03 mai 1977 à Besançon (France), domicilié professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg

Leurs mandats d'administrateurs expireront lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

L'Assemblée Générale décide de nommer, en qualité de commissaire aux comptes, la société ZIMMER & PARTNERS Sàrl avec siège social sis au 291, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 151.507.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Extrait sincère et conforme

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011027738/35.

(110033816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Schenkenberg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 89.346.

L'adresse de Monsieur Lucio BERGAMASCO, administrateur de la Société a été modifiée.

Celle-ci est dorénavant la suivante:

3 Avenue Princesse Grace, MC 98000 Monaco

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026747/12.

(110032463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Selp-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.712.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 octobre 2010.*

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société.

Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2014.

*Pour la société*

SELP-INVEST S.A.

Référence de publication: 2011026749/14.

(110032648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Ycodis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 101.216.

*Extrait des cessions de parts sociales*

Suite aux cessions de parts sociales du 24 janvier 2011, nous confirmons que les associés de la société sont désormais:

- Monsieur Olivier DAUBA, né le 11/08/1969 à Luxembourg et demeurant au 1B, rue de Reckange, L-3943 Mondercange: 42 parts sociales.

- Monsieur Yves CHARTIER, né le 01/12/1965 à Tours (France) et demeurant au 37, rue de la Tour, F-57100 Thionville, France: 42 parts sociales.

- Monsieur René CHARTIER, né le 23/03/1927 à Meiliac (France) et demeurant au 6, rue des Jacinthes, Reichstett, France: 5 parts sociales.

- Monsieur David DURAND, né le 17/11/1972 à Avignon (France) et demeurant au Quartier Meyne Ouest, Chemin de la vieille passerelle, F-84100 Orange, France: 5 parts sociales.

- Madame Rachel SURIANI BOUILLE, née le 13/04/1968 à Villerupt (France) et demeurant au 18, rue Pouyer Quartier, F-54190 Villerupt: 2 parts sociales.

- Madame Lydia CIVISCA BOURASSEAU, née le 09/07/1956 à Nancy (France) et demeurant au 40, rue des Châtaigniers, F-54190 Villerupt, France: 2 parts sociales.

- Monsieur Christian LUCION, né le 04/02/1946 à Bar-Le-Duc (France) et demeurant au 9, Route de Pange, Laquenexy, France: 2 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

YCODIS S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011028174/28.

(110033578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Selp-Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 60.712.

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026750/10.

(110032649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Shalimar S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 16.737.

Le Bilan au 30.09.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026752/10.

(110032455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Sinvest Group, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 150.841.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2011*

**1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

**2. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DES ADMINSTRATEURS**

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs Michaël Dandois, Antoine Meynial comme suit: 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011026753/16.

(110032191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Stolz Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5552 Remich, 51, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.839.

*Beschluss der Gesellschafterversammlung*

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung trete ich zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschließe folgendes:

Mit Wirkung vom heutigen Tage wird der technische Geschäftsführer, Herr Dirk Kaufmann, wohnhaft in D-54584 Jünkerath, Burgstrasse 26, von seinem Amt abberufen.

Zum neuen alleinigen Geschäftsführer wird mit Wirkung vom heutigen Tage Herr Dieter Stolz, wohnhaft in D-54531 Manderscheid, Dienental 2, ernannt, mit der Befugnis die Gesellschaft unter allen Umständen durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig zu vertreten und zu verpflichten.

Remich, den 31.12.2010.

Dieter Stolz  
Gesellschafter

Référence de publication: 2011026764/18.

(110032591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Rémy Cointreau Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1415 Luxembourg, 7, rue de la Déportation.

R.C.S. Luxembourg B 7.910.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par les actionnaires réunis en Assemblée Générale Ordinaire en date du 9 septembre 2010 que:

- le mandat des administrateurs actuellement en place, à savoir Messieurs Guillaume COCUBE, Yves BOUR, Ronald SCHOLLAART et Spyros GHIKAS est reconduit pour une nouvelle période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

- le mandat du Réviseur d'Entreprises, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., avec siège social à 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 43.298) est reconduit pour une nouvelle période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 10 septembre 2010 que:

- Messieurs Yves BOUR et Guillaume COCUBE ont tous deux été nommés Administrateurs-délégués pour la durée de leur mandat d'Administrateurs, avec pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.

- Monsieur Yves BOUR a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur.

Luxembourg, le 10 septembre 2010.

Pour extrait conforme  
Pour la Société  
Un mandataire

Référence de publication: 2011027653/25.

(110033649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Red Dunes Holdings S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial, Société à responsabilité limitée -  
Société de gestion de patrimoine familial,**

**(anc. Red Dunes Holdings S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 75.820.

In the year two thousand and ten.

On the nineteenth day of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

APPEARED:

Mr. Bart Lucas Maria VOORVAART, company director, residing in Hoger Einde-Noord 50, NL-1191 AE Ouderkerk A/D Amstel, The Netherlands,

represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been initialled "ne varietur" by the notary and the proxy holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through his attorney, declared and requested the notary to act:

that the appearing party is the sole present partner of the private limited company (société à responsabilité limitée) "RED DUNES HOLDINGS S.à r.l.", with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B number 75820, incorporated by deed of Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, then notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), on May 15, 2000, published in the Mémorial C number 652 of September 12, 2000, and that the appearing party has taken the following resolutions:



### First resolution

The appearing party decides to adopt the object of a company managing family assets “une société de gestion de patrimoine familial («SPF»)” and to amend subsequently article one, article two and article three of the articles of association of the Company which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 1.** There exists a private limited company which will be governed by the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets (“SPF”).”

“ **Art. 2.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the disposal of financial instruments in the largest sense and especially:

a) any securities and other instruments, including shares and other instruments similar to shares, share quotas of companies and investment funds, bonds and other credit instruments, deposit certificates, notes and bills of exchange;

b) certificates granting the right to acquire shares, bonds and other instruments by way of subscription, purchase or exchange;

c) deferred financial instruments and instruments entailing a settlement in cash (payment instruments excluded), including money market instruments;

d) any other certificate representing ownership, claims or securities;

e) any instrument related to underlying financial data, any kind of index, raw materials, precious goods, food products, metal or commodity, any other good or risk;

f) the claims or rights related to the various items under a) through e),

whether these financial instruments are materialized or not, assignable by recording in an account or by handing over, in bearer or registered form, transferable by endorsement or not and whatever the applicable law.

The object of the Company is furthermore the taking of participations in whichever form in domestic and foreign companies provided that there be no interference with the management of said companies.

It may also grant, free of any remuneration, loans, advances and guarantees to companies, in which it has a direct participation.

The Company must carry out its activity within the limits of the law of May 11, 2007 on the incorporation of companies managing family assets (“SPF”).”

“ **Art. 3.** The Company exists under the name of “RED DUNES HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial”. ”

### Second resolution

The appearing party decides to amend article eight of the articles of association of the company which will henceforth have the following wording:

“ **Art. 8.** The Company is managed and administered by one or more managers, whether shareholders or third parties. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The mandate of manager is entrusted to him/them until his dismissal ad nutum by the general shareholders’ meeting deliberating with a majority of votes.

In case of a single manager, the single manager exercises the powers devolving on the board of managers, and the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the sole signature of the manager.

In case of plurality of managers, the Company shall be validly bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers.

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other telecommunication means, allowing all persons participating at such meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The manager(s) has (have) the broadest power to deal with the company’s transactions and to represent the company in and out of court.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may appoint attorneys of the company, who are entitled to bind the Company by their sole signatures, but only within the limits to be determined by the power of attorney.”

### Third resolution

The appearing party decides to add an additional paragraph at the end of article nine of the articles of association of the Company: “Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the shareholders.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, (Grand-Duchy of Luxembourg), on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix.

Le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **A COMPARU:**

Monsieur Bart Lucas Maria VOORVAART, administrateur de sociétés, demeurant à Hoger Einde-Noord 50, NL-1191 AE Ouderkerk A/D Amstel, (Pays-Bas),

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

que le comparant est le seul associé actuel de la société à responsabilité limitée "RED DUNES HOLDINGS S.à r.l.", ayant son siège social à L1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg B numéro 75820, constituée par acte de Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 15 mai 2000, publié au Mémorial C numéro 652 du 12 septembre 2000, et que le comparant a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

La partie comparante décide d'adopter l'objet social d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF») et de modifier en conséquence l'article un, l'article deux et l'article trois des statuts de la société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

“ **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée qui sera soumise à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).”.

“ **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'instruments financiers au sens le plus large et notamment:

a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce;

b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange;

c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire;

d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières;

e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques;

f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quel que soit le droit qui leur est applicable.

La Société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères à condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

Elle peut aussi accorder sans rémunération des prêts, avances et garanties aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe.

La Société doit exercer son activité dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»):

« **Art. 3.** La Société existe sous la dénomination de «RED DUNES HOLDINGS S.à r.l., société de gestion de patrimoine familial.»»

#### *Deuxième résolution*

La partie comparante décide de modifier l'article huit des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 8.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le mandat de gérant lui/leur est confié jusqu'à révocation ad nutum par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

En cas de gérant unique, le gérant unique exercera les pouvoirs dévolus au conseil de gérance, et la Société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par la seule signature du gérant.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera valablement engagée en toutes circonstances envers les tiers par les signatures conjointes de deux gérants.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut également être réuni par conférence téléphonique, par vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication, permettant à tous les participants de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, adopter des résolutions par voie circulaire en donnant son accord par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble de ces documents constituera le procès-verbal justifiant de l'adoption de la résolution.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la Société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.»

#### *Troisième résolution*

La partie comparante décide d'ajouter un alinéa supplémentaire à la fin de l'article neuf des statuts: "Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.»

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14440. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2011008567/184.

(110009083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

---

**Sopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.789,35.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.345.

---

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011026756/11.

(110032202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**R.E.B.P. Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 100.590.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue de façon extraordinaire en date du 21 septembre 2009*

*1<sup>ère</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de prendre acte de la démission avec effet immédiat, de Monsieur Eric BOICHE, qui avait été nommé à la fonction de liquidateur de la société par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 9 décembre 2005.

*2<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de liquidateur Monsieur Philippe ROHART, chef d'entreprises, demeurant au 62A, rue Emile Mark, L-4620 Differdange.

L'Assemblée Générale confirme que ce liquidateur nouvellement nommé exercera sa fonction dans le cadre des articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales en remplacement du liquidateur sortant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour R.E.B.P. S.A. (en liquidation)*

*Signature*

Référence de publication: 2011027004/21.

(110031680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

---

**Sopico S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.789,35.**

Siège social: L-3313 Bergem, 95, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 36.345.

---

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art.81 de la Loi du 19 décembre 2002)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011026757/11.

(110032210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Span, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 35, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 139.245.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL

Signature

Référence de publication: 2011026759/11.

(110032791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**SPU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 244.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 119.265.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026763/11.

(110032397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**ESIM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 113.366.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire en date du 30 décembre 2010*

*1<sup>ère</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de Mr Julien DIDIERJEAN en tant qu'administrateur de la société avec effet au 3 novembre 2010.

*2<sup>ème</sup> Résolution:*

L'Assemblée Générale décide de nommer Mme Cornelia METTLEN, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur avec effet au 03 novembre 2010 et jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/02/2011.

*Pour ESIM S.A.*

Romain THILLENS / Christophe BLONDEAU

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011027103/21.

(110031628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

---

**TIF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 150.620.

---

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> février 2011*

**1. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL**

Le siège social de la société est transféré du 48 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg au 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2011.

**2. CHANGEMENT DE L'ADRESSE DES ADMINSITRATEURS**

Le conseil d'administration prend note du changement d'adresse des administrateurs Michaël Dandois, Antoine Meynial et Stéphane Warnier comme suit: 23, rue Jean Jaurès L-1836 Luxembourg

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2011026765/15.

(110032193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Titlis Participations S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 32.613.

Les Bilans aux 30.06.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026766/10.

(110032457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Delta Lloyd Privilege, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 96.850.

*Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale des actionnaires du 15 novembre 2010*

En date du 15 novembre 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De prendre acte des démissions, en qualité d'administrateur, de Messieurs

\* Peter KOK, 50 avenue J.F. Kennedy L-2520 Luxembourg, le 11 mai 2010,

\* Japhet Pieter AARDOOM, 50 avenue J.F. Kennedy L-2520 Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

- De ratifier la cooptation, en date du 4 novembre 2010, de Messieurs Emilius ROOZEN, 50 avenue J.F. Kennedy L-2520 Luxembourg, et Peter KNOEFF, 50 avenue J.F. Kennedy L-2520 Luxembourg en remplacement de Messieurs Peter KOK et Japhet Pieter AARDOOM.

- De renouveler les mandats d'administrateur, pour une durée d'un an prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2011, de:

\* Mr Emilius ROOZEN,

\* Mr Peter KNOEFF,

\* Mr Alex OTTO,

\* DELTA LLOYD BANK, 23, Avenue de l'Astronomie, B-1210 Bruxelles (représentée par Mr Geert CEUPPENS, 23, Avenue de l'Astronomie, B-1210 Bruxelles).

- De renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise pour une période d'un an venant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale de 2011.

Luxembourg le 24 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour DELTA LLOYD PRIVILEGE SICAV

BGL BNP Paribas

Signatures

Référence de publication: 2011028045/29.

(110033705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---

**Bayside Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 133.573.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Bayside Finance S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2011026806/15.

(110030661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

---



## **Assistance and Builder Lease SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9743 Crendal, Maison 14.

R.C.S. Luxembourg B 158.016.

### — STATUTS

L'an deux mil dix, le trois décembre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Benoît DUFOUR, né le 12 novembre 1965 à Mons (B), demeurant à B-7022 MONS, 40, rue de la Genièvrerie

2.- Monsieur Léonard PANZICA, né le 15 décembre 1958 à Ressaix (B), demeurant à B-7130 BINCHE, 44, rue des Arquebusiers

3.- Monsieur Alain WIDART, né le 13 août 1964 à Hermalle-sous-Argenteau (B), demeurant à B-4610 QUEUE-DU-BOIS, 205, rue E. Vandewelde

Lesquels comparants ont déclaré constituer entre eux une société anonyme dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

#### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes entre les personnes ci-avant et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "ASSISTANCE AND BUILDER LEASE SA" en abrégé "ABL SA".

**Art. 2.** Le siège social est établi à Crendal.

Il pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée générale.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège ou entre ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- toutes prestations de services commerciaux;
- l'achat, la vente, la location, l'importation et l'exportation de matériel et d'objets textiles;

La société pourra de façon générale accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter directement ou indirectement sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

#### **Capital - Actions**

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à trente et un mille euro (31.000,- €) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310 €) chacune.

**Art. 6.** Les actions sont et resteront nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créés, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions non divisibles.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La société pourra procéder au rachat de ses actions dans les conditions prévues par la loi.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil d'administration.

Si la société ne comporte qu'un associé unique le conseil d'administration peut être composé par un seul administrateur. Dès que l'assemblée générale constate l'existence de plus d'un associé il y aura lieu de nommer un conseil d'administration composé de trois membres au moins.

Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

Ce représentant est soumis aux mêmes conditions et encourt la même responsabilité civile que s'il exerçait cette mission en nom et pour le compte propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente. Celle-ci ne peut révoquer son représentant qu'en désignant simultanément son successeur.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'un ou plusieurs postes d'administrateurs pour cause de décès, démission ou toutes autres causes, il sera pourvu à leur remplacement par le conseil d'administration conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale, ratifiera la nomination à sa prochaine réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique exerce les fonctions dévolues au conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut choisir parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Pour le calcul du quorum sont réputés présents les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration les personnes qui assistent par visioconférence ou des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion dont les délibérations sont retransmises de façon continue. Pareille réunion est réputée se dérouler au siège de la société.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télécopie, télégramme ou tout autre moyen de télécommunication informatique.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Toute décision du conseil est prise à la majorité simple des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux de toute réunion du conseil d'administration sont signés par le président de la réunion et par un autre administrateur. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11.** Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaire de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société sera engagée valablement soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué à la gestion journalière dans le cadre de cette gestion, soit par la signature de deux administrateurs dont celle de l'administrateur délégué à la gestion journalière, s'il y en a.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Il sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans motif.

### **Assemblée générale des actionnaires**

**Art. 14.** Toute assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve des dispositions de l'article 10 précité, elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les avis de convocations le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 16.** Le conseil d'administration ou le commissaire aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

**Art. 17.** Les convocations aux assemblées générales se font dans les formes prévus par la loi.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans les convocations préalables.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par câble, par télégramme, par télex ou par télécopie ou tout autre moyen de télécommunication informatique un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

### Année sociale - Bilan

**Art. 18.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, il soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport sur ces documents.

**Art. 19.** Sur les bénéfices nets de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteindra le dixième du capital social souscrit de la société.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un ou plusieurs comptes de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau à la prochaine année fiscale ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date du paiement de ces acomptes.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 20.** La société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouvera son application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Mesures transitoires

La première année sociale de la société commence le jour de la constitution et finit le dernier jour de décembre de l'an 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en l'an 2012.

#### Souscription et libération

Les comparants préqualifiés, ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- Monsieur Benoît DUFOUR, prénommé, trente-quatre actions . . . . .	34
2.- Monsieur Léonard PANZICA, prénommé, trente-trois actions . . . . .	33
3.- Monsieur Alain WIDART, prénommé, trente-trois actions . . . . .	33
TOTAL cent actions: . . . . .	100

Toutes les actions ont été libérées à concurrence du quart, par des versements en espèces de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant constate que les conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 1.500.- EUR.

*Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et de commissaires est fixé à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Benoît DUFOUR, prénommé,
  - b) Monsieur Léonard PANZICA, prénommé,
  - c) Monsieur Alain WIDART, prénommé.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes la société anonyme Optimal Consult sa, ayant son siège à L-9964 HULDANGE 3, Op d'Schmett, inscrite au registre de commerce sous le numéro B109.314
- 4) Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'assemblée générale de l'an 2014.
- 5) Le siège social est fixé à L-9743 Crendal, Maison 14.
- 7) Conformément aux dispositions des présents statuts et de la loi, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil d'administration ou à toute autre personne désignée par le conseil d'administration.

*Réunion du conseil d'administration*

Et à l'instant se sont réunis les membres du conseil d'administration de la société anonyme "ASSISTANCE AND BUILDER LEASE SA"

- a) Monsieur Benoît DUFOUR, prénommé,
- b) Monsieur Léonard PANZICA, prénommé,
- c) Monsieur Alain WIDART, prénommé,

Lesquels membres présents ou représentés après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires ils ont désigné administrateur-délégué Monsieur Benoît DUFOUR, prénommé, chargé de la gestion journalière avec pouvoir de représenter la société. Les actes posés par l'administrateur délégué doivent être contresignés par un deuxième administrateur.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Dufour, L Panzica, A. Widart, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 9 décembre 2010 - WIL/2010/1041. Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

*Le Receveur (signé): J. Pletschette.*

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 15 décembre 2010.

A. HOLTZ.

Référence de publication: 2011008724/195.

(110007252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 janvier 2011.

**Sky Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 135.491.

*Extrait des Résolutions de l'associé unique*

En date du 3 février 2011 l'associé unique de la Société, a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lamberts en tant que gérant, et ce avec effet immédiat;
- de nommer Monsieur Fabien Wannier, directeur, né le 18.07.1977 à Bern, Suisse, résidant professionnellement au 11 Cours de Rives, CH-1204 Genève, Suisse en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
- de nommer Monsieur Pascal Bruzzese, directeur, né le 07.04.1966 à Esch/Alzette, Luxembourg résidant professionnellement au 73 Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Luxembourg en tant que gérant de la Société, et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Stijn Curfs  
Mandataire

Référence de publication: 2011027126/21.

(110032080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 février 2011.

---

**Tomalu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 117.252.

---

Le Bilan au 30.06.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026768/10.

(110032458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**UB Real S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 180.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 139.932.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UB Real S.à r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2011026770/12.

(110032302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Unima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 66.609.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 9 novembre 2010*

Est nommé réviseur d'entreprises à la consolidation des comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes consolidés au 31 décembre 2010:

H.R.T. Révision S.A., Société Anonyme, R.C.S. Luxembourg B 51238, sis 23, Val fleuri, L-1526 Luxembourg

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026771/13.

(110032277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Universal Management Services Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 64.474.

---

La liste des signatures autorisées au 17 février 2011 a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES SARL  
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011026772/12.

(110032733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**White Fleet, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 111.381.

L'assemblée générale ordinaire du 9 février 2011 a décidé de renouveler les mandats de Madame Petra Reinhard Keller et Messieurs Guy Reiter et Germain Trichies en tant que membres du conseil d'administration de White Fleet et de nommer Messieurs Jean-Paul Gennari et Eduard von Kymmel comme nouveaux membres du Conseil d'Administration de la Société.

Monsieur Mark Wallace ayant démissionné avec effet au 17 novembre 2010, le conseil d'administration se compose dès lors comme suit et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012:

- Petra Reinhard Keller, Membre du Conseil d'Administration  
5, Kalandplatz, CH-8045 Zurich
- Jean-Paul Gennari, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Guy Reiter, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Germain Trichies, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg
- Eduard von Kymmel, Membre du Conseil d'Administration  
5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg

PricewaterhouseCoopers S.à r.l. a été réélu comme réviseur d'entreprises et ce jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE ASSET MANAGEMENT FUND SERVICE (LUXEMBOURG) S.A.

Jacqueline Siebenaller / Daniel Breger

Référence de publication: 2011028171/29.

(110033446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

**Weatherford Financing (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 38.001.725,00.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 69, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.818.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026779/11.

(110032239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Neuheim Lux Group Holding V, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.205.017,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 137.498.

In the year two thousand and ten on the eight day of November.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Atmosphere Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7895308,

Famosa Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 782453,



Beauty Packaging Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7889611,

Hewden Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 7958720,

Iona Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 8042365,

Prodac Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4847852,

Island Group Holdings, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4853832,

Copper Holding, LLC, a limited liability company, organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under registration number 4880102,

Swan Group Holdings, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4884809,

Fearmans Pork Holding, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of America, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4890348

all of them here represented by Ms. Suzana Guzu, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg by virtue of ten (10) proxies given on November 5, 2010.

The said proxies, signed *ne varietur* by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing persons, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state that:

I. All the shareholders are present or represented and declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

II. The appearing persons are the shareholders of the private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) established under Luxembourg law under the name of "Neuheim Lux Group Holding V" (hereinafter, the Company), with registered office at 1B, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 137498, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated March 11, 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, under number 1029, of April 25, 2008, and which bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary, dated November 2, 2010, not yet published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations*.

III. The Company's share capital is set at seven hundred five thousand seventeen Euro (EUR 705.017,00) represented by eighteen thousand five hundred (18.500) Class A Ordinary Shares, one hundred three thousand five hundred (103.500) Class B Ordinary Shares, two hundred fourteen thousand seven hundred and seventeen (214.717) Class C Ordinary Shares, fourteen thousand five hundred (14.500) Class D Ordinary Shares, one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) Class E Ordinary Shares, eighty thousand (80.000) Class F Ordinary Shares, thirty-one thousand (31.000) Class G Ordinary Shares, thirty-one thousand (31.000) Class H Ordinary Shares, thirty-one thousand (31.000) Class I Ordinary Shares and forty-three thousand (43.000) Class J Ordinary Shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500.000,00) in order to increase it from its current amount of seven hundred five thousand seventeen Euro (EUR 705.017,00) to one million two hundred five thousand seventeen Euro (EUR 1.205.017,00), by the creation and issuance of five hundred thousand (500.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Ordinary Shares).

2. Approval of the subscription of the five hundred thousand (500.000) new Class I Ordinary Shares and of the payment of the total subscription price of five hundred thousand Euro (EUR 500.000,00) by Swan Group Holdings, LLC, a limited liability company, incorporated and organized under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, United States of Ame-

rica, and registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 4884809, by payment in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Swan Group Holdings, LLC, prenamed, towards the Company.

3. Subsequent amendment of the article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of one million two hundred five thousand seventeen Euro (EUR 1.205.017,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) eighteen thousand five hundred (18.500) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Ordinary Shares);

(b) one hundred three thousand five hundred (103.500) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Ordinary Shares);

(c) two hundred fourteen thousand seven hundred and seventeen (214.717) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Ordinary Shares);

(d) fourteen thousand five hundred (14.500) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Ordinary Shares);

(e) one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class E Ordinary Shares);

(f) eighty thousand (80.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Ordinary Shares);

(g) thirty-one thousand (31.000) Class G Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Ordinary Shares);

(h) thirty-one thousand (31.000) Class H Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Ordinary Shares);

(i) five hundred thirty-one thousand (531.000) Class I Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Ordinary Shares); and

(j) forty-three thousand (43.000) Class J Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class J Ordinary Shares).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares will be collectively referred to as the Shares.”

V. The shareholders, represented as stated above, after deliberation, unanimously take the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500.000,00) in order to increase it from its current amount of seven hundred five thousand seventeen Euro (EUR 705.017,00) to one million two hundred five thousand seventeen Euro (EUR 1.205.017,00), by the creation and issuance of five hundred thousand (500.000) class I ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Ordinary Shares).

*Subscription – Payment*

Swan Group Holdings, LLC, prenamed (the Contributing Shareholder), resolves to subscribe for the five hundred thousand (500.000) new Class I Ordinary Shares having an aggregate nominal value of five hundred thousand Euro (EUR 500.000,00) and to fully pay them up by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by it towards the Company, which receivable is incontestable, payable and due (the Receivable).

*Evidence of the contribution's existence and Value*

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of November 5, 2010 of the Company;
- a contribution declaration of the Contributing Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

*Effective implementation of the contribution in kind*

The Contributing Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable;

- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

#### *Report of the Company's managers*

The report of the managers of the Company, dated November 5, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolutions, the shareholders resolve to amend the article 6 of the articles of association of the Company to be read as follows:

“ **Art. 6.** The Company has a subscribed capital of one million two hundred five thousand seventeen Euro (EUR 1.205.017,00) represented by fully paid-up shares, consisting of:

(a) eighteen thousand five hundred (18.500) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class A Ordinary Shares);

(b) one hundred three thousand five hundred (103.500) Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class B Ordinary Shares);

(c) two hundred fourteen thousand seven hundred and seventeen (214.717) Class C Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class C Ordinary Shares);

(d) fourteen thousand five hundred (14.500) Class D Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class D Ordinary Shares);

(e) one hundred thirty-seven thousand eight hundred (137.800) Class E Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class E Ordinary Shares);

(f) eighty thousand (80.000) Class F Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class F Ordinary Shares);

(g) thirty-one thousand (31.000) Class G Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class G Ordinary Shares);

(h) thirty-one thousand (31.000) Class H Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class H Ordinary Shares);

(i) five hundred thirty-one thousand (531.000) Class I Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class I Ordinary Shares); and

(j) forty-three thousand (43.000) Class J Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each (the Class J Ordinary Shares).

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders. Class A Ordinary Shares, Class B Ordinary Shares, Class C Ordinary Shares, Class D Ordinary Shares, Class E Ordinary Shares, Class F Ordinary Shares, Class G Ordinary Shares, Class H Ordinary Shares, Class I Ordinary Shares and Class J Ordinary Shares will be collectively referred to as the Shares.”

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at three thousand Euro (EUR 3.000,00).

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing persons, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le huit novembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU:**

Atmosphere Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7895308,

Famosa Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 782453,

Beauty Packaging Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7889611,

Hewden Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 7958720,

Iona Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 8042365,

Prodac Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, Etats Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4875852,

Island Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4853832,

Copper Holding, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4880102,

Swan Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4884809,

Fearmans Pork Holding, LLC, une limited liability company constituée et existant selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 4890348

toutes ici représentées par Mlle Suzana Guzu, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu de dix (10) procurations données le 5 novembre 2010.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et le notaire instrumentaire, annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, tous les associés étant présents ou représentés et se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

II. Les comparants sont les associés de la société à responsabilité limitée établie en vertu des lois du Luxembourg sous la dénomination «Neuheim Lux Group Holding V» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 1B, rue Heienhaff, L1736 Senningerberg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 137498, constituée par acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 11 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1029, en date du 25 avril 2008 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire soussigné en date du 2 novembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

III. Le capital social de la Société est fixé à sept cent cinq mille dix-sept Euro (EUR 705.017,00) représenté par dix-huit mille cinq cents (18.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie A, cent trois mille cinq cents (103.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie B, deux cents quatorze mille sept cent dix-sept (214.717) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie C, quatorze mille cinq cents (14.500) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie D, cent trente-sept mille huit cents (137.800) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie E, quatre-vingts mille (80.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie F, trente et un mille (31.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie G, trente et un mille (31.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie H, trente et un mille (31.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et quarante-trois mille (43.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie J, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00) pour le porter de son montant actuel de sept cent cinq mille dix-sept Euro (EUR 705.017,00) à un million deux cent cinq mille dix-sept Euro (EUR 1.205.017,00) par l'émission de cinq cent mille (500.000) parts sociales ordinaires de catégorie I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I).

2. Approbation de la souscription des cinq cent mille (500.000) nouvelles Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I et du paiement du prix de souscription d'un montant total de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00) par Swan Group Holdings, LLC, une limited liability company de droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social sis au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, County of New Castle, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée au Secrétariat d'Etat de

l'Etat du Delaware sous le numéro 4884809, par paiement en nature d'un montant total de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par Swan Group Holdings, LLC, prénommé, à l'encontre de la Société (la Créance).

3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million deux cent cinq mille dix-sept Euro (EUR 1.205.017,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

(a) dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);

(b) cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);

(c) deux cent quatorze mille sept cents dix-sept (214.717) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);

(d) quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);

(e) cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie E);

(f) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);

(g) trente et un mille (31.000) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);

(h) trente et un mille (31.000) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);

(i) cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I); et

(j) quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Les Parts Ordinaires de Catégorie A, les Parts Ordinaires de Catégorie B, les Parts Ordinaires de Catégorie C, les Parts Ordinaires de Catégorie D, Parts Ordinaires de Catégorie E, les Parts Ordinaires de Catégorie F, les Parts Ordinaires de Catégorie G, les Parts Ordinaires de Catégorie H, les Parts Ordinaires de Catégorie I et les Parts Ordinaires de Catégorie J sont ensemble désignées par les Parts.»

V. Les associés, représentés comme indiqué ci-dessus, après avoir délibéré, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00) pour le porter de son montant actuel de sept cent cinq mille dix-sept Euro (EUR 705.017,00) à un million deux cent cinq mille dix-sept Euro (EUR 1.205.017,00) par l'émission de cinq cent mille (500.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

#### *Souscription - Libération*

Swan Group Holdings, LLC, précitée (l'Apporteur), décide de souscrire aux cinq cent mille (500.000) Parts Sociales Ordinaires de Catégorie I, d'une valeur totale de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00) et de les libérer intégralement en paiement en nature d'un montant total de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Apporteur à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

#### *Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport*

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 5 novembre 2010 de la Société;
- une déclaration d'apport de l'Apporteur, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

#### *Réalisation effective de l'apport*

L'Apporteur, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Apporteur ne détient de droit sur la Créance;



- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

#### *Rapport des gérants de la Société*

Le rapport des gérants de la Société en date du 5 novembre 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés, en leur qualité de gérants de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui est désormais rédigé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme d'un million deux cent cinq mille dix-sept Euro (EUR 1.205.017,00) représenté par des parts sociales entièrement libérées, consistant en:

(a) dix-huit mille cinq cents (18.500) parts sociales ordinaires de catégorie A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie A);

(b) cent trois mille cinq cents (103.500) parts sociales ordinaires de catégorie B ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie B);

(c) deux cent quatorze mille sept cents dix-sept (214.717) parts sociales ordinaires de catégorie C ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie C);

(d) quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ordinaires de catégorie D ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie D);

(e) cent trente-sept mille huit cents (137.800) parts sociales ordinaires de catégorie E ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie E);

(f) quatre-vingt mille (80.000) parts sociales ordinaires de catégorie F ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie F);

(g) trente et un mille (31.000) parts sociales ordinaires de catégorie G ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie G);

(h) trente et un mille (31.000) parts sociales ordinaires de catégorie H ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie H);

(i) cinq cent trente et un mille (531.000) parts sociales ordinaires de catégorie I ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie I); et

(j) quarante-trois mille (43.000) parts sociales ordinaires de catégorie J ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune (les Parts Ordinaires de Catégorie J).

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des associés. Les Parts Ordinaires de Catégorie A, les Parts Ordinaires de Catégorie B, les Parts Ordinaires de Catégorie C, les Parts Ordinaires de Catégorie D, Parts Ordinaires de Catégorie E, les Parts Ordinaires de Catégorie F, les Parts Ordinaires de Catégorie G, les Parts Ordinaires de Catégorie H, les Parts Ordinaires de Catégorie I et les Parts Ordinaires de Catégorie J sont ensemble désignées par les Parts.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de trois mille Euro (EUR 3.000,00).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire des personnes comparantes, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Guzu, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13632. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008498/347.

(110009263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.



**Blue Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 9.250.000,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 127.915.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires de la société Blue Holding Luxembourg Sàrl en date du 8 février 2011 (les "Résolutions"), que le mandat de Réviseur d'Entreprises de KPMG Audit Sàrl, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, est reconduit jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2010.

Il résulte également des Résolutions que Monsieur Andreas Bernhardt, ayant son adresse au 5 Hunzelweg, 71729 Erdmannhausen, Allemagne, a été nommé Gérant avec effet immédiat et ce pour une durée illimitée.

A la date du 8 février 2011 le conseil de gérance se compose comme suit:

- M. Antoine Clauzel
- Mme Marie-Christine Recouvreur
- M. François Bourgon
- M. Sven Weise
- M. Rudolf Sprengel
- M. Gerhard Sundt
- M. Peter Neubacher
- M. Anthony Charles Tovey Martin
- M. Andreas Bernhardt

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Blue Holding Luxembourg Sàrl

Marie-Christine Recouvreur / Antoine Clauzel

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011027845/31.

(110032533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Voltaire Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 118.557.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour VOLTAIRE GROUP S.A.*

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011026775/12.

(110032362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Vionelle Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 96.813.

—  
Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011026777/10.

(110032459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**VProperties (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 139.164.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VPROPERTIES (LUXEMBOURG) S.A.  
SGG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2011026778/12.

(110032361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Bayside Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.573.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

Bayside Finance S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Signatures  
Gérant

Référence de publication: 2011026807/15.

(110030662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2011.

**SRE Waterloo Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 151.420.

In the year two thousand and ten, on the third day of December.

Before Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

SRE Portfolios Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 150.553, here duly represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerck, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- That the appearing party is the sole shareholder of SRE Waterloo Holding S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 151.420 and incorporated by a deed enacted by Maître Carlo Wersandt, notary public residing in Luxembourg, on 12 February 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial C") on 30 March 2010 under number 671 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed enacted by Maître Francis Kessler, prenamed, on 17 August 2010, published in the Mémorial C under the number 2269 of October 23<sup>rd</sup>, 2010.

II.- That all the 500 (five hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda*

1. Waiving of notice right;

2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro ("EUR") to Great Britain Pounds ("GBP") and subsequent conversion of the currency of the nominal value of all the shares of the Company;

3. Increase of the share capital of the Company in order to raise it to an amount of GBP 15,000 (fifteen thousand Great Britain Pounds) by the increase of the nominal value of each share of the Company to GBP 30 (thirty Great Britain Pounds) by way of a contribution in cash by the sole shareholder of the Company;

4. Subsequent amendment of article 8, paragraph 1, of the articles of association of the Company relating to the share capital of the Company; and

5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company (the "Sole Shareholder"), the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the Sole Shareholder waives its rights to the prior notice of the current meeting. The Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to convert the currency of the share capital of the Company with effect as of 2 December 2010 from EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to GBP 10,468.50 (ten thousand four hundred sixty-eight Great Britain Pounds and fifty cents) using the exchange rate EUR/GBP of 0.83748 provided by the website [www.oanda.com](http://www.oanda.com) as at 2 December 2010.

It is further resolved to subsequently convert the currency of the nominal value of the shares of the Company from EUR 25 (twenty-five Euro) to GBP 20.937 (twenty Great Britain Pounds and nine hundred thirty-seven cents).

As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to GBP 10,468.50 (ten thousand four hundred sixty-eight Great Britain Pounds and fifty cents) and is represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of GBP 20.937 (twenty Great Britain Pounds and nine hundred thirty-seven cents) each.

*Third resolution:*

It is resolved to increase the share capital of the Company further to the conversion mentioned above by an amount of GBP 4,531.50 (four thousand five hundred thirty-one Great Britain Pounds and fifty cents) so as to raise it from its current amount of GBP 10,468.50 (ten thousand four hundred sixty-eight Great Britain Pounds and fifty cents) to GBP 15,000 (fifteen thousand Great Britain Pounds) by the increase of the amount of the nominal value of each share of the Company from GBP 20.937 (twenty Great Britain Pounds and nine hundred thirty-seven cents) to GBP 30 (thirty Great Britain Pounds).

This increase of capital has been fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder.

*Evidence of the contribution's existence:*

A proof of the contribution in cash has been given to the Company.

*Fourth resolutions:*

As a consequence of the foregoing statement and resolutions, it is resolved to amend with effect as of 2 December 2010 article 8, paragraph 1, of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at GBP 15,000 (fifteen thousand Great Britain Pounds) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of GBP 30 (thirty Great Britain Pounds) each."

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne to the Company as a result of the presently stated deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (€ 1,200.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

SRE Portfolios Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.553, représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

La partie comparante, représentée tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de SRE Waterloo Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social sis 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.420 et constituée par acte notarié dressé par Maître Carlo Wersandt, notaire public résidant à Luxembourg, en date du 12 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 30 mars 2010 sous le numéro 671 (La «Société»).

Les statuts de la Société ont été dernièrement modifiés par acte notarié dressé par Maître Francis Kessler, précité, le 17 août 2010, publié au Mémorial C numéro 2269 du 23 octobre 2010.

II.- Que toutes les 500 (cinq cent) parts sociales de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'entière du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III. – Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société de l'Euro («EUR») à la Livre Sterling britannique («GBP») et conversion subséquente de la devise de la valeur nominale de toutes les parts sociales de la Société;
3. Augmentation du capital social de la Société afin de le porter à un montant de 15.000 GBP (quinze mille Livres Sterling britanniques) par l'augmentation de la valeur nominale de chaque part sociale de la Société à 30 GBP (trente Livres Sterling britanniques) au moyen d'un apport en numéraire par l'associé unique de la Société;
4. Modification subséquente de l'article 8, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant le capital social de la Société; et
5. Divers.

Les faits ci-avant exposés étant approuvés par l'associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution:*

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée. L'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé sur l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points de l'agenda. Il est ensuite décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre d'examiner chaque document.

#### *Deuxième résolution:*

Il est décidé de convertir la devise du capital social de la Société, avec effet au 2 décembre 2010, de 12.500 EUR (douze mille cinq cent Euros) en 10.468,50 GBP (dix mille quatre cent soixante-huit Livres Sterling britanniques et cinquante cents) en utilisant le taux de change EUR/GBP de 0.83748, fourni par le site internet [www.oanda.com](http://www.oanda.com) au 2 décembre 2010.

Il est en outre décidé de convertir par la suite la devise de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 25 EUR (vingt-cinq Euros) en 20.937 GBP (vingt Livres Sterling britanniques et neuf cent trente-sept cents).

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élève maintenant à 10.468,50 GBP (dix mille quatre cent soixante-huit Livres Sterling britanniques et cinquante cents) et est représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 20.937 GBP (vingt Livres Sterling britanniques et neuf cent trente-sept cents) chacune.

#### *Troisième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, suite à la conversion mentionnée ci-dessus, d'un montant de 4.531,50 GBP (quatre mille cinq cent trente-et-un Livres Sterling britanniques et cinquante cents) afin de le porter de son montant actuel de 10.468,50 GBP (dix mille quatre cent soixante-huit Livres Sterling britanniques et cinquante cents) à 15.000 GBP (quinze mille Livres Sterling britanniques) par l'augmentation du montant de la valeur nominale de chaque

part sociale de la Société de 20.937 GBP (vingt Livres Sterling britanniques et neuf cent trente-sept cents) à 30 GBP (trente Livres Sterling britanniques).

L'augmentation de capital a été entièrement payée au moyen d'un apport en numéraire par l'Associé Unique.

*Preuve de l'existence de l'apport*

Une preuve de l'apport en numéraire a été donnée à la Société.

*Quatrième résolution:*

En conséquence de la déclaration et des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier avec effet au 2 décembre 2010 l'article 8, paragraphe 1, des statuts de la Société afin de le lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social est fixé à 15.000 GBP (quinze mille Livres Sterling britanniques) représenté par 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur nominale de 30 GBP (trente Livres Sterling britanniques) chacune.»

*Estimation des coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ mille deux cents euros (€ 1.200,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 13 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15659. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011008627/163.

(110009276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**WE Finance and Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.107.471,76.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.450.

*Auszug aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung abgehalten im Gesellschaftssitz den 11 Januar 2011*

Aus dem Protokoll der jährlichen Hauptversammlung geht hervor:

1. Das Mandat an PricewaterhouseCoopers S.à r.l. 400 Route d'Esch L-1014 Luxembourg als Revisionsstelle wird bis zur nächsten Hauptversammlung die über das Geschäftsjahr zum 31. Januar 2011 entscheidet, verlängert.

Luxemburg, den 11. Januar 2011.

WE Finance and Services (Luxembourg) S.à.r.l.

Référence de publication: 2011026786/14.

(110032519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**WiCo 1, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.808.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026781/10.

(110032310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**WiCo 2, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 157.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Belvaux, le 23 février 2011.

Référence de publication: 2011026783/10.

(110032314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Waterl'Eau International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 83.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 février 2011.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2011026784/11.

(110032223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**3P Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 154.946.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 17 février 2011 que:

- La démission de Monsieur Bruno BEERNAERTS de son poste d'administrateur a été acceptée.

- Madame Sandrine BISARO, née le 28 juin 1969 à Metz (France) demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est élue administrateur avec effet immédiat. Elle reprendra le mandat de son prédécesseur qui prendra fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 22 février 2011.

Référence de publication: 2011026796/16.

(110032181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

**Barming Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 138.243.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons dans notre capacité de domiciliaire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue en 15 avril 2008 entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliaire)

Luxembourg R.C.S. B15302

Siège social:

46A Avenue J.F.Kennedy

L-1855 Luxembourg

et

Barming Holding S.à r.l.

Luxembourg R.C.S. 138243

Siège social:

13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg



Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. comme domiciliataire de Barming Holding S.à r.l. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à compter du 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 16 février 2011.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011027771/25.

(110030450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2011.

---

**Groupe Socota Industries, Société Anonyme.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 32.296.

L'an deux mille dix, le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «GROUPE SOCOTA INDUSTRIES», ayant son siège social à L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 32296, constituée suivant acte notarié en date du 28 novembre 1989, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 131 du 21 avril 1990, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte en date du 29 novembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 5 mars 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Séverine HACKEL, maître en droit, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- Réduction de capital de EUR 2.799.647,49 (deux millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-sept euros et quarante-neuf cents) le ramenant de la valeur actuelle de EUR 3.222.615,82 (trois millions deux cent vingt-deux mille six cent quinze euros et quatre-vingt-deux cents) à la valeur de EUR 422.968,33 (quatre cent vingt-deux mille neuf cent soixante-huit euros et trente-trois cents), par l'annulation de 13.900 actions (treize mille neuf cent actions) acquises le 28 décembre 2010 par la société.

- Modification de l'article 5 § 1 des statuts en conséquence qui prendra la teneur suivante:

« **Art. 5. § 1.** Le capital souscrit est fixé à quatre cent vingt-deux mille neuf cent soixante-huit euros et trente-trois cents (EUR 422.968,33), représenté par deux mille cent (2.100) actions sans désignation de valeur nominale.»

Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.»

- Modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement en même temps.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés "ne varietur" par les personnes présentes et le notaire instrumentaire, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de réduire le capital social à concurrence de deux millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quarante-sept euros et quarante-neuf cents (EUR 2.799.647,49) pour le ramener de sa valeur actuelle de trois millions deux cent vingt-deux mille six cent quinze euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 3.222.615,82) à la valeur de quatre cent vingt-deux mille neuf cent soixante-huit euros et trente-trois cents (EUR 422.968,33), par l'annulation de treize mille neuf cents (13.900) actions propres détenues par la Société.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour procéder à l'annulation des actions.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 § 1 des statuts en conséquence qui prendra la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).** «Le capital souscrit est fixé à quatre cent vingt-deux mille neuf cent soixante-huit euros et trente-trois cents (EUR 422.968,33), représenté par deux mille cent (2.100) actions sans désignation de valeur nominale.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 4.** «La société a pour objet toutes opérations ou transactions permettant directement ou indirectement la prise de participations dans toute société ou entreprise de quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes (étant entendu qu'elle n'entrera dans aucune opération qui aurait pour conséquence de l'engager dans une activité considérée comme une activité réglementée du secteur financier):

- apporter toute assistance ou soutien financier, que ce soit sous forme de prêts, d'avances ou autrement à ses filiales directes et indirectes, aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, aux sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe, c'est-à-dire au groupe de sociétés comprenant les associés directs et indirects de la Société ainsi que de leurs filiales directes ou indirectes;

- accorder toute garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou parties de ses avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de ses filiales directes et indirectes, des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci soit substantiel, ou encore des sociétés liées ou entités appartenant à son Groupe dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

La Société pourra investir dans des opérations immobilières uniquement à des fins d'investissement et non par pour l'utilisation personnelle de la société.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts comme suit

**Art. 1<sup>er</sup>.** «Il existe une société anonyme sous la dénomination de «GROUPE SOCOTA INDUSTRIES».

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de deux mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. GAUTIER, V. MICHELS, S. HACKEL, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 janvier 2011. Relation: EAC/2011/299. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011009989/141.

(110011183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 janvier 2011.

#### **Genghis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 109.077.

Le Bilan du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011028957/10.

(110033889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

**Diva Well S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 73.840.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/12/09 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2011.

Diva Well S.A.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signatures

Administrateur

Référence de publication: 2011028947/15.

(110033918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

---

**Art Properties Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 83.367.

*Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 septembre 2010*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Patrick ROCHAS et Monsieur Stéphane LIEGEOIS, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg.

L'Assemblée entérine la décision du conseil d'administration du 8 septembre 2009 de coopter Madame Sylviane COURTOIS, employée privée, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Maurice HOUSSA, démissionnaire.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, MAZARS, dont le siège social se trouve au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Patrick ROCHAS

Administrateur

Référence de publication: 2011027835/20.

(110032511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 février 2011.

---

**Venoplas, Société Anonyme.**

Siège social: L-6726 Grevenmacher, 7, Op Flohr.

R.C.S. Luxembourg B 108.329.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011028456/9.

(110034274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2011.

---

**Liro Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 138.067.

Les comptes annuels au 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011027547/9.

(110033321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

---